

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

BANQUE EDEL

SA Société anonyme au capital de 150 134 754 €
Siège social : Zac de l'Hers – 60 rue Buissonnière - 31670 Labège
306 920 109 R.C.S. Toulouse

A. — Comptes consolidés.

I. — Bilan consolidé au 31/12/2025.
(En milliers d'Euros.)

Actif	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Opérations interbancaires et assimilées	1	610 168	615 642
Opérations avec la clientèle	2-3	1 118 684	1 085 158
Obligations et autres titres à revenu fixe	3-4	90 313	95 344
Actions et autres titres à revenu variable	4	1 036	1 759
Parts dans les entreprises liées	5	303	321
Immobilisations corporelles et incorporelles	6	22 338	21 104
Comptes de régularisation et actifs divers	7	28 903	33 638
Total de l'actif		1 871 745	1 852 966

Passif	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Opérations interbancaires et assimilées	1-3	50 227	50 872
Opérations avec la clientèle	2-3	1 489 789	1 465 526
Dettes représentées par un titre	3	16 484	14 356
Comptes de régularisation et passifs divers	7	74 462	79 418
Provisions pour risques et charges	8	21 327	21 621
Dettes subordonnées		9 701	9 701
Fonds pour risques bancaires généraux		11 500	11 500
Intérêts minoritaires		1 111	1 188
Capitaux propres part du groupe	9	197 142	198 786
Capital souscrit		150 135	150 135
Réserves		33 849	31 422
Report à nouveau		1	1
Résultat de l'exercice		17 282	20 099
Acompte sur dividende		-4 123	-2 871
Total du passif		1 871 745	1 852 966

Hors-bilan	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Engagements donnés	10	143 062	136 808
Engagements de financement donnés		131 998	125 341
Engagements de garantie donnés		11 063	11 466
Engagements reçus	10	269 417	309 489
Engagements de financement reçus		85 000	85 000
Engagements de garantie reçus		184 417	224 489

II. — Compte de résultat consolidé.

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
+ Intérêts et produits assimilés	11	44 351	53 626
- Intérêts et charges assimilées	12	-34 438	-40 259
+ Commissions (produits)	13	108 783	106 126
- Commissions (charges)	14	-72 518	-69 983
Revenus des titres à revenu variable		-1	93
+/- Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de placement		38	24
+ Autres produits d'exploitation bancaire		10 851	12 705
- Autres charges d'exploitation bancaire		-686	-576
Produit net bancaire		56 381	61 755
- Charges générales d'exploitation	15	-32 094	-32 592
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	15	-2 545	-2 355
Résultat brut d'exploitation		21 742	26 808
Coût du risque	16	1 831	582
Résultat d'exploitation		23 573	27 390
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés		21	16
Résultat courant avant impôt		23 593	27 406
+/- Résultat exceptionnel		0	0
- Impôts sur les bénéfices	18	-6 186	-7 106
+/- Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		0	0
+/- Dotations/reprises des fonds pour risques bancaires généraux		0	0
Intérêts minoritaires		-125	-201
Résultat net part du groupe		17 282	20 099
Résultat par action		0,0687	0,0799

III. — Notes annexes aux comptes consolidés.**Cadre juridique et relations financières**

La Banque Edel est un établissement de crédit associé au Crédit Coopératif. Son capital est détenu à hauteur de 66,06 % par la SC Galec (Groupement d'achat des centres E.Leclerc) et de 33,94 % par le Crédit Coopératif.

Filiales. – La Banque Edel détient au 31 décembre 2025 :

- 95,20 % du capital de la SARL Moninfo, celle-ci fournissant des prestations de monétique et d'informatique ;
- 100 % de la SASU Edel ASSUR, société créée en 2014, qui a démarré son activité en 2015.

Principes d'élaboration des comptes consolidés.**Méthodes et périmètre de consolidation.**

Principes généraux. – Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Banque Edel et de ses filiales Moninfo et Edel ASSUR. Ils sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2020-01 du 9 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés et du règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Il a été modifié par le règlement ANC n°2023-03 en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Cette modification s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 et porte sur la suppression des transferts de charge.

Ce changement de règlement est non significatif sur les comptes de l'entité.

Selon le règlement ANC n° 2020-01 du 9 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés : le tableau des flux de trésorerie n'est pas requis pour les groupes d'assurance et les groupes du secteur bancaire.

Les comptes des entreprises sous contrôle exclusif, y compris les entreprises à structure de comptes différente dont l'activité principale constitue un prolongement des activités bancaires et financières ou relève d'activités connexes, sont consolidés par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise. Il résulte soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, soit de la désignation de la majorité

des membres des organes de direction, ou du droit d'exercer une influence dominante en vertu d'un contrat de gestion ou de clauses statutaires.

Les comptes des entreprises que le Groupe contrôle conjointement sont consolidés par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Les comptes des entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidés par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle.

Le tableau suivant présente les entités consolidées de la Banque Edel :

Filiale	SARL Moninfo	SASU Edel ASSUR
Nationalité	Française	Française
Date de création	26/07/1995	21/11/2014
Capital social 2025	1 000 000 EUR	50 000 EUR
Parts de contrôle 2025	95,20 %	100,00 %
Parts d'intérêt	95,20 %	100,00 %
Méthode d'intégration	Intégration globale	Intégration globale
Activité exercée	Informatique, monétique	Courtage en assurances
Date de clôture	31 décembre	31 décembre
Adresse	60 rue Buissonnière, 31670 Labège	60 rue Buissonnière, 31670 Labège

Exclusions. – Une entreprise contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque, dès son acquisition, les titres de cette entreprise sont détenus uniquement en vue de leur cession ultérieure ou lorsque des restrictions sévères et durables remettent en cause substantiellement le contrôle ou l'influence exercée sur cette entreprise ou les possibilités de transferts de fonds entre cette entreprise et les autres entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Par ailleurs, une filiale ou une participation peut être laissée en dehors de la consolidation lorsque les informations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés ne peuvent être obtenues sans frais excessifs ou dans des délais compatibles avec la publication des comptes consolidés.

Retraitements et éliminations. – Les comptes consolidés de la Banque Edel sont établis selon les règles définies par le règlement ANC 2020-01 (venu abrogé le règlement 99-07 et donc modifier le règlement ANC n°2014-07).

Ce texte prévoit que :

- les comptes des entreprises incluses dans le champ de la consolidation sont rendus homogènes ;
- certaines méthodes d'évaluation s'appliquent à l'élaboration des comptes consolidés par dérogation aux méthodes applicables aux comptes individuels. Elles concernent notamment :
 - les biens loués en crédit-bail ou assimilés ;
 - les écritures passées en application de la législation fiscale ;
 - les impôts différés.

Écritures passées en application de la législation fiscale. – La consolidation impose l'élimination des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale.

Sont notamment concernées les écritures suivantes :

- subventions d'investissement ;
- provisions réglementées lorsqu'elles ne sont pas assimilées aux fonds pour risques bancaires généraux pour la présentation des états financiers

Impôts différés. – Toutes les différences temporaires résultant de différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif ont été identifiées, de même que les impôts afférents aux écritures de consolidation.

La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable ou exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles (y compris celles qui résultent des déficits fiscaux et amortissements réputés différés) au niveau de chaque entreprise consolidée. Ces compensations ne peuvent, toutefois, être effectuées que sur des impositions différées calculées au même taux et se résorbant sur des échéances suffisamment proches.

Élimination des opérations internes au groupe. – L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe a été éliminé. Les plus ou moins-values de cessions d'actifs entre les entreprises intégrées sont elles aussi éliminées. Le cas échéant, les moins-values qui traduisent une dépréciation effective sont maintenues.

Faits caractéristiques de l'exercice.

Taux de marché et couverture. – En 2025, le mouvement d'assouplissement monétaire s'est poursuivi, mais toujours en ordre dispersé, en termes de rythme comme d'amplitude. Les banques centrales qui avaient initié les baisses les plus fortes en 2024 ont continué sur leur lancée pour soutenir leur conjoncture : la Banque du Canada a ainsi abaissé son taux directeur à 2,25 % en fin d'année (contre 3,25 % fin 2024), tandis que la Riksbank suédoise a ramené le sien à 1,75 %. Bien que ces taux soient en net recul, ils traduisent une normalisation après le cycle de resserrement monétaire très strict de 2022-2023.

Pour sa part, la BCE a poursuivi son cycle de baisses sur le premier semestre 2025, ramenant finalement son taux de dépôt de 3 % fin 2024 à 2,00 % en juin 2025. De son côté, la Fed a également continué à assouplir sa politique monétaire, abaissant sa fourchette cible de *fed funds* de 4,25/4,50 % fin 2024 à 3,50/3,75 % en fin d'année 2025. Toutefois, la banque centrale américaine a maintenu une approche très prudente et dépendante des données tout au long de l'année, face aux incertitudes liées à l'inflation et aux politiques économiques de l'administration américaine.

Au niveau des taux de marché, l'€Str a logiquement suivi la politique monétaire de la BCE. Déjà passé de 3,90 % à 2,905 % au cours de l'année 2024, il a continué sa décrue en 2025 pour s'établir à 1,921 % au 31 décembre 2025.

L'Euribor 3 mois a également poursuivi son reflux. S'élevant à 2,714 % au 31 décembre 2024, cet indice a progressivement diminué pour s'établir autour de 2,05 % à la fin de l'année 2025, les marchés ayant pleinement intégré le point d'atterrissage de la politique monétaire européenne à 2 %.

Les prix des swaps à moyen-long terme ont été globalement moins volatils en 2025 qu'en 2024, reflétant une stabilisation des anticipations d'inflation. Après s'être établis respectivement à 2,227 %, 2,288 % et 2,346 % (pour les swaps à 5, 7 et 10 ans) à la fin 2024, ils ont évolué dans des marges relativement étroites au cours de l'année 2025. Ils se sont ancrés autour du seuil des 2,20 %-2,40 %, confirmant une courbe des taux peu pentue.

Opérations interbancaires. – L'alignement plus strict de la politique ALM de la Banque Edel avec la politique ALM du Groupe BPCE s'est poursuivi en 2025.

L'établissement fait partie du bassin de liquidité du Crédit Coopératif, ce qui lui donne accès indirectement aux conditions de rémunération des excédents et au guichet de refinancement du Groupe BPCE.

Sur l'année 2025, l'encours moyen des emprunts interbancaires du Groupe Banque Edel a été de 50,1 MEUR en baisse de - 0,8 MEUR par rapport à 2024. L'encours des emprunts interbancaires a évolué de 50,5 MEUR en début d'année à 49,8 MEUR le 31 décembre 2025.

Les opérations interbancaires à l'actif augmentent en moyenne d'une année sur l'autre de 135 MEUR. La politique de placement des excédents a évolué : la Banque Edel place à la Banque de France les sommes nécessaires à la constitution des réserves obligatoires (leur montant moyen sur 2025 a été de 16,3 MEUR contre 8,4 MEUR en 2024) tout en veillant à améliorer la réserve de liquidité. Les excédents court terme sont placés au Crédit Coopératif.

Compte tenu d'une politique efficace de collecte de ressources à vue et à terme, ainsi que d'une activité soutenue de la clientèle de la grande distribution, le montant moyen des excédents court terme hors Banque de France a ainsi progressé de 127 MEUR entre 2024 et 2025.

Comme en 2023 et en 2024, la Banque Edel n'a participé à aucune opération de circulation de liquidités au sein du groupe BPCE.

Liquidité. – Dans le cadre de la gestion du LCR (*Liquidity Coverage Ratio*), la Banque Edel a constitué depuis 2017 un portefeuille de titres vifs d'Etat (OAT) ou assimilés permettant d'augmenter significativement sa réserve de HQLA (*High Quality Liquid Assets*).

L'encours total HQLA est de 90 MEUR au 31 décembre 2025. Aucune opération d'acquisition de titre n'a été réalisée sur l'année. Enfin, la Banque Edel bénéficie toujours de lignes importantes de liquidité auprès de son associé bancaire.

Mise à jour des provisions. – Par prudence renforcée face au contexte économique actuel et aux défis posés par la transition énergétique, les modèles internes de couverture du risque, déjà adaptés en 2024, ont été maintenus à leur niveau actuel.

Clientèle hors E.Leclerc : évolution de la provision collective : Sur la provision collective, destinée à couvrir la clientèle hors E.Leclerc (particuliers et taxis), la Banque Edel a maintenu en 2025 le coefficient de dégradation rehaussé (appliqué initialement en 2024) afin d'anticiper l'impact potentiel de l'incertitude économique persistante.

Grâce à la bonne gestion des encours, la Banque Edel a comptabilisé une reprise de provision de 1,4 MEUR au cours de l'exercice 2025 (portant essentiellement sur le marché des taxis).

Cette reprise ramène ainsi le niveau de la provision collective à 1,9 MEUR au 31 décembre 2025.

La baisse du besoin en provision s'explique principalement par un effet volume (réduction des encours) qui a compensé l'impact d'un effet taux notable sur le marché des taxis.

Clientèle E.Leclerc : évolution de la provision sectorielle E. Leclerc : Depuis 2020, dans une approche prudente et anticipative, la Banque Edel a constitué une provision sectorielle spécifique pour couvrir un risque éventuel, bien qu'il ne soit pas avéré, sur ce marché.

Le stock de provisions ainsi constitué est en légère hausse en 2025. Une dotation supplémentaire de 85 KEUR a été comptabilisée au 31 décembre 2025.

Ce renforcement prend en compte les enjeux croissants liés à l'inflation d'une part, et au risque climatique et de transition énergétique d'autre part.

Transactions avec les parties liées.

La Banque Edel ne réalise pas de transactions significatives avec les parties liées.

Informations sur les règles et principes comptables.

Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées.

Immobilisations. – Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le modèle linéaire en fonction des durées probables d'utilisation suivantes :

Constructions	35 ans (ancien bâtiment) / 40 ans (nouveau bâtiment)
Fondations	45 ans (ancien bâtiment) / 50 ans (nouveau bâtiment)
Équipements / agencements techniques	15 ans (ancien bâtiment) / 20 ans (nouveau bâtiment)
Mobilier	10 ans
Logiciels	1 an

Les immobilisations peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur actuelle est devenue inférieure à la valeur nette comptable.

Remarque : une décote de 5 ans avait été appliquée sur les durées d'amortissement par composant des anciens bâtiments lors de l'achat car les bâtiments n'étaient pas neufs.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme. – Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés au coût historique. À la clôture de l'exercice, ils font individuellement l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure au coût historique. La valeur d'usage est appréciée notamment au regard de l'utilité de celle-ci pour l'établissement (caractère stratégique, volonté de soutien ou de conservation) et de critères objectifs (cours de bourse, actif net comptable, actif net réévalué, éléments prévisionnels).

Crédits à la clientèle. – Les créances sur la clientèle sont ventilées en fonction de la nature des concours : créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à la valeur nominale.

Qualification des encours. – Conformément au règlement ANC n° 2014-07, l'établissement distingue comptablement les encours sains et les encours douteux.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours déchus et non déchus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie et de caution. Le déclassement des encours en encours douteux s'opère en particulier systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins, voire dès le premier mois d'impayé constaté pour les crédits restructurés. Par déduction les encours sains sont donc les encours ne présentant pas de risque crédit avéré.

Au sein de l'encours douteux, les encours douteux compromis, pour lesquels aucun reclassement en encours sain n'est prévisible, sont isolés.

Les créances douteuses non compromises sont inscrites en encours sains lorsque les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Les intérêts sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire, à l'exception des créances douteuses compromises pour lesquelles les intérêts ne sont plus comptabilisés.

Provisionnement des encours douteux. – Les encours douteux donnent lieu à la constitution de provisions pour créances douteuses à hauteur des pertes probables. Le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif (capitaux restants dus) et la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Le risque est apprécié de façon individuelle en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Pour les créances de faible montant aux caractéristiques similaires, une estimation statistique est retenue lorsqu'elle est plus appropriée. Les provisions ainsi constituées vont varier également en fonction du vieillissement du dossier.

Les créances restructurées à des conditions hors marché sont identifiées dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. La décote constatée est enregistrée au résultat en coût du risque et au bilan en moins de l'encours concerné. Elle est ensuite réintégrée dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Les provisions pour risques avérés sont complétées par des provisions pour risques non avérés destinées à couvrir des risques clientèles non affectés individuellement. Ces provisions dites « collectives/sectorielles » visent à couvrir des risques potentiels par anticipation. Elles sont constituées sur la base d'observation statistique historique de probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

Fonds pour risques bancaires généraux. – Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque Edel, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée de la Commission bancaire (devenue depuis l'ACPR).

Engagements sociaux. – Les engagements sociaux et les avantages au personnel postérieurs à l'emploi sont partiellement couverts par des cotisations versées à AGEAS pour un montant de 244 KEUR pour la Banque Edel et Moninfo au 31 décembre 2025. Le montant total de l'engagement s'élève au 31 décembre 2025 à 616 KEUR avec pour principales hypothèses :

- taux de charges sociales patronales : 52 % ;
- taux d'actualisation : 3,00 % ;
- table de mortalité utilisée : INS 15-17 ;
- âge de départ à la retraite : 64 ans.

Instruments financiers à terme. – Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Au 31 décembre 2025, le montant des engagements représentant le volume des opérations non dénouées à la clôture est nul.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions de détention à l'origine.

Les opérations réalisées portaient sur des contrats d'échange de taux d'intérêt conclus à titre de couverture.

Les produits ou charges des opérations comptabilisées en microcouverture sont inscrits en compte de résultat de manière identique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément ou de l'ensemble d'éléments couverts. Ils sont comptabilisés sous la même rubrique que les produits et charges de cet élément. Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Les produits ou charges des opérations comptabilisées en macrocouverture sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. La contrepartie de cet enregistrement est inscrite dans des comptes de régularisation jusqu'à la date d'encaissement ou de décaissement des fonds. Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Provisions. – Ce poste comprend :

- les provisions pour risques constituées dès lors qu'il existe une obligation de la banque vis-à-vis d'un tiers et qu'il est probable que l'extinction de celle-ci ne se fera qu'après une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci ;
- les provisions pour risques de contrepartie déterminées sur la base d'une valorisation des garanties obtenues conventionnellement ou judiciairement par la Banque Edel.

Les dotations et reprises de provisions pour risques et charges sont classées par nature dans les rubriques correspondantes du compte de résultat.

Informations sur les postes du bilan.

Sauf indication contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées nettes d'amortissements ou de provisions.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en milliers d'euros (KEUR).

Note 1. – Banque centrale, créances et dettes interbancaires.

	31/12/2025	31/12/2024
Actif		
Caisse, banques centrales	120 842	58 337
Créances sur les établissements de crédit	489 326	557 305
- A vue	489 326	557 305
- A terme	0	0
Créances douteuses nettes		
Créances rattachées	0	0
Total	610 168	615 642
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>479 910</i>	<i>519 040</i>
Passif		
Dettes sur les établissements de crédit	49 830	50 563
- A vue	80	63
- A terme	49 750	50 500
Dettes rattachées	398	309
Total	50 227	50 872
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>-39 555</i>	<i>-40 130</i>

Les excédents bancaires au 31 décembre 2025 sont déposés en Banque centrale et en comptes à vue bancaires, principalement auprès du Crédit Coopératif.

Note 2. – Opérations avec la clientèle.

	31/12/2025	31/12/2024
Actif		
Créances commerciales	26 894	32 471
Autres concours à la clientèle	991 312	933 804
Comptes ordinaires débiteurs	80 092	92 542
Créances rattachées et valeurs non imputées	6 800	13 374
Créances douteuses nettes	13 586	12 966
Total	1 118 684	1 085 158
<i>Dont créances éligibles TRICP</i>		
Passif		
Comptes et emprunts	1 469 046	1 443 172
- A vue	809 357	760 712
- A terme	659 689	682 460
Dépôts de garantie		
Autres sommes dues	9 418	8 291
Dettes rattachées	11 326	14 063
Total	1 489 789	1 465 526

Détail des autres concours à la clientèle.

	31/12/2025	31/12/2024
Crédits de trésorerie	309 300	366 389
Crédits à l'équipement	620 424	495 970
Crédits à l'habitat	61 588	71 445
Total	991 312	933 804

Ventilation des encours sains par grande catégorie de contreparties.

	31/12/2025	31/12/2024
Entreprises	1 013 198	952 613
Professionnels	20 217	35 866
Particuliers	71 682	83 714
Total	1 105 097	1 072 192

Créances douteuses.

	31/12/2025	31/12/2024
Douteux	8 411	6 522
<i>Dont créances restructurées à des conditions hors marché</i>	3	19
Douteux compromis	16 039	19 141
Total	24 450	25 662

Provisions.

	31/12/2025	31/12/2024
Douteux	244	441
<i>Dont provisions pour décote des créances restructurées</i>	1	4
Douteux compromis	10 620	12 256
Total	10 863	12 697

Variation détaillée des provisions pour créances douteuses.

	31/12/2024	Dotations	Dotations effet temps	Reprise de prov. Utilisées	Reprises de prov. Effet temps	Reprise de prov. Non utilisées	Transfert	31/12/2025
Provisions douteux	441	133	0	0	0	-37	-293	244
Provisions douteux compromis	12 256	1 792	86	-940	-240	-2 627	293	10 620
Total	12 697	1 924	86	-940	-240	-2 664	0	10 863

Note 3. – Ventilation par durée restant à courir.

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	31/12/2025	31/12/2024
Actif							
Créances sur les états de crédit	489 326					489 326	557 305
Créances sur la clientèle	280 094	131 758	483 474	223 358		1 118 684	1 085 158
Obligations et autres titres à revenu fixe	151	0	14 956	75 207		90 313	95 344
Total	769 571	131 758	498 429	298 565		1 698 323	1 737 807
Passif							
Dettes sur les états de crédit	477	375	375	49 000		50 227	50 872
Dettes sur la clientèle	878 458	73 440	509 869	28 023		1 489 789	1 465 526
Dettes représentées par un titre	1 284	14 400	800			16 484	14 356
Emprunts subordonnés	1				9 700	9 701	9 700
Total	880 220	88 215	511 044	77 023	9 700	1 566 202	1 540 454

Les dettes représentées par un titre sont constituées uniquement de *Neu CP* et *Neu MTN*.

Note 4. – Portefeuille titres.

	Transaction	Investissement	Placement	31/12/2025	Transaction	Investissement	Placement	31/12/2024
Obligations et assimilées								
- valeurs brutes		90 163		90 163		95 178		95 178
- dépréciation				0				0
- créances rattachées		151		151		166		166
Valeurs nettes	0	90 313	0	90 313	0	95 344	0	95 344
Actions et assimilées								
- valeurs brutes			1 128	1 128			2 000	2 000
- dépréciations			-92	-92			-241	-241
Valeurs nettes	0	0	1 036	1 036	0	0	1 759	1 759

Dans le cadre de la gestion de sa liquidité, la Banque Edet investit dans des titres *HQLA* éligibles à la réserve de liquidité du ratio *LCR*. Ces titres sont éligibles au niveau 1 du ratio de liquidité *LCR* et sont comptabilisés en investissement, conformément au règlement ANC n°2014-07.

Des titres de placement sont comptabilisés à hauteur de 1,1 MEUR et sont des parts d'un fonds d'investissement destiné à promouvoir l'économie sociale et solidaire. Ce fonds est géré par ESFIN Gestion, filiale à 100 % d'Ecofi Investissements, elle-même filiale du Groupe Crédit Coopératif.

Note 5. – Liste des filiales non consolidées

Toutes les filiales en portefeuille au 31 décembre 2025 sont consolidées.

Note 6. – Immobilisations

Brut	31/12/2024	Acquisitions	Cessions / reclassement	31/12/2025
Immobilisations incorporelles en cours	595	1 356	-1 510	441
Immobilisations incorporelles	10 824	281	1 433	12 538
Immobilisations corporelles en cours	11	1 592	-310	1 293
Immobilisations corporelles	31 207	559	19	31 785
Total	42 637	3 789	-369	46 058

Amortissement	31/12/2024	Dotations	Reprises / reclassement	31/12/2025
Immobilisations incorporelles	9 516	699	-77	10 138
Immobilisations corporelles	12 017	1 847	-281	13 582
Total	21 533	2 545	-358	23 720

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation.

Note 7. – Comptes de régularisation

Actif	31/12/2025	31/12/2024
Comptes d'encaissement	0	595
Charges payées d'avance	1 042	1 163
Produits à recevoir	17 700	21 855
Divers à régulariser	37	347
Total	18 779	23 960

Passif	31/12/2025	31/12/2024
Comptes d'encaissement		
Charges à payer	7 481	8 286
Produits constatés d'avance	5 575	6 051
Divers à régulariser	2 721	5 632
Total	15 777	19 969

Note 8. – Provisions pour risques et charges

	31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025
Provision collective/sectorielle	15 027	521	1 836	13 712
Autres provisions pour risques et charges	6 594	1 284	264	7 615
Total	21 621	1 805	2 099	21 327

Des informations complémentaires sont présentées en note 16 – Coût du risque.

Note 9. – Mouvements des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Écarts de conversion	Écarts de réévaluation	Titres de l'entreprise consolidante	Total capitaux propres
Situation au 31/12/2020	150 135	0	1 181	15 489	6 800	0	0	0	173 604
Mouvements	0	0	1 472	5 328	9 284	0	0	0	16 084
Situation au 31/12/2021	150 135	0	2 653	20 816	16 084	0	0	0	189 688
Mouvements	0	0	27 559	-26 868	6 161	0	0	0	6 853
Situation au 31/12/2022	150 135	0	30 212	-6 052	22 246	0	0	0	196 541
Mouvements	0	0	2 353	525	19	0	0	0	2 897
Situation au 31/12/2023	150 135	0	32 566	-5 526	22 264	0	0	0	199 438
Mouvements	0	0	-1 144	2 657	-2 165	0	0	0	-652
Situation au 31/12/2024	150 135	0	31 422	-2 870	20 099	0	0	0	198 786
Mouvements	0	0	2 427	-1 253	-2 817	0	0	0	-1 644
Situation au 31/12/2025	150 135	0	33 849	-4 123	17 282	0	0	0	197 142

Le poste Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) n'a pas varié sur l'exercice.

Le montant du Report à Nouveau intègre l'acompte sur dividendes.

Informations sur les postes du hors bilan.

Note 10. – Engagements de financements et de garantie.

Engagements de financements :

	31/12/2025	31/12/2024
Engagements de financement donnés		
- En faveur de la clientèle		
Autres ouvertures de crédits confirmés	131 998	125 341
Total des engagements de financements donnés	131 998	125 341
Engagements de financement reçus	85 000	85 000
- D'établissements de crédit	85 000	85 000
Total des engagements de financements reçus	85 000	85 000

Engagements de garantie :

	31/12/2025	31/12/2024
Engagements de garantie donnés		
- d'ordre d'établissements de crédit		
Confirmation d'ouverture de crédits documentaires		
- d'ordre de la clientèle		
Cautions administratives et fiscales	608	608
Autres cautions et avals donnés	3 537	3 679
Autres garanties données	6 918	7 179
Total des engagements de garantie donnés	11 063	11 466

Il n'existe pas d'opérations susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière de l'établissement pour lesquelles une information est requise en application du règlement n° 2010-05 de l'Autorité des normes comptables.

Informations sur les postes du compte de résultat.

Tous les produits sont encaissés en France.

Note 11. – Intérêts - produits

	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	14 944	19 798
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	28 890	33 295
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	517	532
Autres intérêts et produits assimilés		
Total	44 351	53 626

Les intérêts perçus sont en baisse par rapport à 2024 (- 17,3 %) du fait de la baisse des taux de marché.

Les encours de crédit pour les entrepreneurs individuels et les particuliers continuent à produire moins d'intérêts en raison d'une érosion du stock, conformément à la politique mise en œuvre par l'établissement.

Note 12. – Intérêts - charges

	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	1 727	2 457
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	32 022	36 602
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	378	744
Intérêts sur emprunts subordonnés	311	455
Total	34 438	40 259

Les intérêts versés à la clientèle ont baissé de - 5,8 MEUR en raison notamment de la baisse des taux de marché.

Note 13. – Commissions – produits

	31/12/2025	31/12/2024
Commissions sur opérations avec les établissements de crédit	973	923
Commissions sur prestations de services financiers	95 646	93 632
Commissions relatives aux opérations sur titres	0	0
Commissions relatives aux opérations de change	3	9
Commissions sur opérations avec la clientèle	12 162	11 562
Total	108 783	106 126

Les commissions perçues sont en progression de + 2,7 MEUR par rapport à 2024 (+ 3 %).

Cette hausse est due aux bons volumes constatés cette année sur les activités de flux (carte bancaire, pré-acquisition, DAB et carte cadeau).

Note 14. – Commissions - charges

	31/12/2025	31/12/2024
Commissions sur opérations avec les établissements de crédit	67 630	65 639
Commissions sur opérations avec la clientèle	4 886	4 336
Commissions relatives aux opérations sur titres	0	0
Commissions relatives aux opérations de change	2	8
Total	72 518	69 983

La hausse des commissions payées est liée à la hausse des commissions perçues.

Note 15. – Charges générales d'exploitation

	31/12/2025	31/12/2024
Frais de personnel		
Traitements et salaires	9 309	9 298
Charges de retraite et assimilées	1 279	1 219
Autres charges sociales	4 383	4 101
Intéressement et participation	1 139	1 634
Impôts et taxes liés aux rémunérations	1 154	1 167
Total des frais de personnel	17 264	17 418
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes	937	1 037
Autres charges générales d'exploitation	16 438	16 491
Total des autres charges d'exploitation	17 375	17 529
Total des charges générales d'exploitation	34 639	34 947

Les charges générales d'exploitation sont en baisse de - 0,3 MEUR (- 1 %), avec une baisse des charges de personnel et des prestations informatiques.

Note 16. – Coût du risque

	31/12/2025		31/12/2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Provisions clientèle particulier	802	1 189	1 014	1 411
Provisions clientèle entrepreneur individuels	1 199	3 812	1 079	4 540
Provisions clientèle société non financière	530	703	2 194	1 162
Provisions pour risques et charges	532	0	556	73
Provisions sur opérations sur titres	0	149	19	9
Pertes/récupération clientèle particulier	370		453	
Pertes/récup. clientèle entrepreneur individuels	254		353	
Pertes/récup. clientèle société non financière	292	-43	946	
Total	3 979	5 809	6 613	7 195
Solde	-1 831		-582	

Au global, la Banque Edel maintient une politique de provisionnement prudente face à un environnement macroéconomique et géopolitique qui demeure incertain. Cette approche se traduit par une revue annuelle et approfondie de l'ensemble de son portefeuille, notamment via des analyses sectorielles ciblées.

Gestion du portefeuille taxi : La gestion extinctive du portefeuille du marché des taxis s'est poursuivie en 2025. Malgré le contexte, la Banque Edel ne constate aucune aggravation du risque sur cet encours.

L'encours en défaut de paiement affiche une stabilité continue, témoignant de l'efficacité des mesures de gestion du risque déployées antérieurement.

Cet encours bénéficie d'un niveau de garantie jugé suffisant, reposant sur le nantissement du fonds artisanal et, pour la production la plus récente, sur la garantie à perte finale de la SIAGI.

Pour information, la bonne tenue du portefeuille a permis la reprise totale de la provision sectorielle taxi constituée précédemment, pour un montant de 0,9 MEUR, comptabilisée en 2024.

Néanmoins, par prudence renforcée face au contexte économique actuel et aux défis posés par la transition énergétique, les modèles internes de couverture du risque, déjà adaptés en 2024, ont été maintenus à leur niveau actuel.

Evolution de la provision collective : Sur la provision collective, le coefficient de dégradation appliqué aux marchés des particuliers et des taxis, destiné à anticiper l'impact de l'incertitude économique, a été maintenu à un niveau rehaussé (niveau initialement revu à la hausse en 2024).

Une reprise a été comptabilisée, ramenant la provision collective à 1,9 MEUR au 31 décembre 2025.

Cette diminution s'explique principalement par un effet volume (diminution des encours globaux) compensé par un effet taux se notant sur le marché des taxis.

Provision sectorielle E. Leclerc : Dans une approche prévisionnelle et précautionneuse initiée en 2020, la Banque Edel maintient une provision sectorielle spécifique destinée à couvrir un risque potentiel sur le marché des entreprises E. Leclerc.

En 2025, les modalités de calcul ont été maintenues et affinées (sur la base de l'affinage de 2024) afin de :

- réajuster les niveaux de couverture en fonction du contexte inflationniste et de la hausse des charges d'exploitation (sociales, énergie, financières) ;
- maintenir le coefficient de dégradation lié aux risques RSE et de transition énergétique, reconnaissant les défis croissants et les obligations futures.

La Banque Edel considère que les facteurs de risque ESG/RSE ne constituent pas une nouvelle catégorie de risque en soi, mais sont un facteur aggravant intégrant le risque de crédit.

Méthode de provisionnement sur créances douteuses : Enfin, la Banque Edel intègre dans ses méthodes de provisionnement une prise en compte du vieillissement des créances douteuses.

Ce dispositif vise à renforcer progressivement le taux de couverture des créances « anciennes ». Il est basé sur la durée théorique de recouvrement observée par marché. Le pourcentage de couverture augmente par palier en fonction du vieillissement de la créance pour atteindre 100% sur les créances les plus anciennes.

Ce dispositif est complété au niveau prudentiel par les provisions *Backstop* Pilier 1 et 2, conformément aux normes du Groupe BPCE, ces dernières venant en réduction des fonds propres prudentiels.

Note 17. – Ventilation de l'effectif

	31/12/2025	31/12/2024
Employés	72	86
Cadres	107	90
Total	179	175

Note 18. – Impôts sur les bénéfices

La Banque Edel a opté pour le régime d'intégration fiscale avec ses filiales SARL Moninfo à compter du 1^{er} janvier 1998 et SASU Edel ASSUR lors de sa création.

Charge d'impôt.

	31/12/2025	31/12/2024
Impôt courant	5 915	7 353
Impôt exceptionnel		
Impôt différé	271	-244
Charge d'impôt de la période	6 186	7 109

Preuve de l'impôt :

	31/12/2025	31/12/2024
Résultat avant impôt	23 593	27 406
Impôt théorique au taux réel	7 133	7 794
Effet des différences permanentes	-1 190	-383
Effet des différences temporaires	480	-248
Effet des autres éléments	-44	-61
Total	6 378	7 101

Les différences temporaires, sources d'impôt différé, sont principalement des provisions non déductibles.

Note 19. – Rémunération du directoire et des dirigeants effectifs

Les rémunérations versées en 2025 aux dirigeants effectifs (directeur général et membres du directoire) ne sont pas communiquées dans la mesure où cela reviendrait à communiquer une information nominative.

Note 20. – Honoraires des commissaires aux comptes

(En milliers d'euros)	KPMG		SYGNATURES	
	2025	2024	2025	2024
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	63	62	51	50
Services autres que la certification des comptes	3	2	3	2
Total	66	65	54	52

Evénements postérieurs à la clôture.

Néant.

Autres informations.

Conformément au règlement ANC n° 2020-01, ce document est tenu à la disposition du public sur le site internet de la Banque Edel : www.banque-edel.fr.

IV. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.
(Exercice clos le 31 décembre 2025.)

À l'Assemblée générale de la société Banque Edel S.A.,

Opinion. – En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Banque Edel S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit : Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance : Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation : Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la partie " Principes d'élaboration des comptes consolidés - Méthodes et périmètre de consolidation – Principes généraux" de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences du changement de méthodes comptables induites par la première application du règlement ANC n°2022-06 (modernisation des états financiers).

Justification des appréciations : En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Risque crédit sur la clientèle – dépréciations individuelles et collectives.

Risque identifié : La Banque Edel S.A. est exposée aux risques de crédit et de contrepartie sur la clientèle. Ces risques résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts.

Les encours de crédits supportant un risque de contrepartie avéré font l'objet de dépréciations déterminées essentiellement sur base individuelle. Ces dépréciations sont évaluées par la direction de votre Banque en fonction des flux futurs recouvrables estimés sur chacun des crédits concernés. Les provisions pour risques non avérés, dites collectives et sectorielles, sont déterminées à partir de modèles statistiques reposant sur divers paramètres.

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit étant donné que les crédits octroyés à la clientèle représentent une part significative du bilan et que les provisions induites constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la Direction.

Nous avons considéré que l'appréciation de l'adéquation du niveau de couverture des risques de crédit par des provisions et le niveau du coût du risque associé constituent un point clé de l'audit pour l'exercice 2025.

Le stock de dépréciations individuelles sur les encours de crédits s'élève à 10,9 M€ pour un encours douteux et douteux compromis brut de 24,4 M€ au 31 décembre 2025. Le stock de dépréciation pour risque non avéré s'élève à 13,7 M€ pour un encours sain brut de 1 105,1 M€ au 31 décembre 2025. Le coût du risque sur l'exercice 2025 est en reprise de 1,8 M€ contre une reprise de 0,6 M€ sur l'exercice 2024.

Pour plus de détails sur les principes comptables et les expositions, se référer à la note « Informations sur les règles et principes comptables – Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées » dont notamment « Provisionnement des encours douteux » et « Provisions » ainsi qu'aux notes 2 et 8 de l'annexe.

Notre réponse : Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons examiné le dispositif de contrôle et testé la conception et l'efficacité des contrôles clés relatifs au recensement des expositions (et notamment à l'identification de l'assiette des créances porteuses de risque avéré), au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement, à la détermination des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle et collectives et aux corrects déversements et traitements des données dans les outils informatiques.

Pour les dépréciations individuelles, nos travaux ont notamment consisté en la réalisation de tests de contrôle du dispositif d'identification et de suivi des contreparties sensibles, douteuses et douteuses compromises et du processus de revue de crédit. Par ailleurs, sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risque, nous avons réalisé des analyses contradictoires des montants de provisions.

Concernant les dépréciations collectives, nos travaux ont consisté à s'assurer de la permanence de la méthode de calcul, contrôler la base de calcul utilisée, contrôler arithmétiquement le calcul et s'assurer de la correcte documentation des provisions. Nous nous sommes enfin assurés de la correcte documentation et justification des provisions sectorielles comptabilisées par votre Banque.

Vérifications spécifiques. – Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires.

Désignation des commissaires aux comptes : Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Banque Edel S.A. par l'Assemblée générale du 8 avril 2005 pour le cabinet KPMG AUDIT FS I S.A.S. et du 29 juillet 2005 pour le cabinet SYGNATURES.

Au 31 décembre 2025, le cabinet KPMG Audit FS I et le cabinet Sygnatures étaient dans la 21ème année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés.

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit. – Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article L.821-63 du code de commerce confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

A Paris La Défense et Toulouse, le 12 mai 2026.

Les commissaires aux comptes.

KPMG AUDIT FSI S.A.S.

Diégo Déchelotte

Associé

SYGNATURES S.A.S.

Arnaud Brochard

Associé

B. — Comptes sociaux.**I. — Bilan.**
(En milliers d'Euros.)

Actif	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Opérations interbancaires et assimilées	1 -3	610 088	610 327
- caisse, banques centrales, ccp		120 762	58 274
- effets publics et valeurs assimilées		0	0
- créances sur les établissements de crédit à vue		489 326	552 053
- créances sur les établissements de crédit à terme		0	0
Opérations avec la clientèle	2 - 3	1 118 684	1 085 155
- créances commerciales		26 894	32 471
- autres concours à la clientèle		1 011 405	959 725
- comptes ordinaires débiteurs		80 385	92 959
Obligations et autres titres à revenu fixe	4	90 313	95 344
Actions et autres titres à revenu variable	4	1 036	1 759
Parts dans les entreprises liées	5	360	378
Immobilisations corporelles et incorporelles	6	14 703	14 036
- immobilisations incorporelles		0	0
- immobilisations corporelles		14 703	14 036
Comptes de régularisation et actifs divers	7	17 334	22 028
- autres actifs		2 726	2 187
- comptes de régularisation		14 608	19 841
Total de l'actif		1 852 518	1 829 027

Passif	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Opérations interbancaires et assimilées	1 - 3	50 148	50 809
- banques centrales, ccp		0	0
- dettes sur les établissements de crédit à vue		274	142
- dettes sur les établissements de crédit à terme		49 873	50 667
Opérations avec la clientèle	2 - 3	1 508 161	1 483 126
- à vue		837 758	787 615
- à terme		670 403	695 511
Dettes représentées par un titre	3	16 484	14 356
- bons de caisse		0	0
- titres de créances négociables		16 484	14 356
Comptes de régularisation et passifs divers	7	70 406	72 969
- autres passifs		57 062	55 588
- comptes de régularisation		13 344	17 381
Provisions pour risques et charges	8	17 150	17 721
Dettes subordonnées	10	9 701	9 701
Fonds pour risques bancaires généraux		11 500	11 500
Capitaux propres	11	168 968	168 846
capital souscrit		150 135	150 135
primes d'émission fusion		668	668
Réserves		3 241	2 310
report à nouveau		1	1
résultat en instance d'affectation		-4 123	-2 871
résultat de l'exercice		19 048	18 602
Total du passif		1 852 518	1 829 027

Hors bilan	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Engagements donnés	12	143 306	137 093
Engagements de financement donnés		131 998	125 341
Engagements de garantie donnés		11 308	11 751
Engagements de financement reçus		269 417	309 489
Engagements de financement reçus	12	85 000	85 000
Engagements de garantie reçus		184 417	224 489

II. — Compte de résultat social.

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
+ Intérêts et produits assimilés	13	44 351	53 626
- Intérêts et charges assimilées	14	-34 438	-40 259
Revenu des titres à revenu variable		4 123	2 964
+ Commissions (produits)	15	95 731	93 346
- Commissions (charges)	16	-65 706	-63 504
+/- Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation			
+/- Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de placement		38	24
+ Autres produits d'exploitation bancaire		6 221	6 174
- Autres charges d'exploitation bancaire		-236	-11
Produit net bancaire	18	50 083	52 359
- Charges générales d'exploitation	17	-27 071	-27 676
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	17	-777	-765
Résultat brut d'exploitation		22 235	23 918
Coût du risque	19	1 840	582
Résultat d'exploitation		24 076	24 500
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés		0	24
Résultat courant avant impôt		24 075	24 524
+/- Résultat exceptionnel		0	0
- Impôts sur les bénéfices	22	-5 027	-5 921
+/- Dotations/reprises des fonds pour risques bancaires généraux		0	0
Résultat net		19 048	18 602
Résultat par action		0,07574	0,07397

III. — Notes annexes aux comptes sociaux.**Cadre juridique et relations financières**

La Banque Edel est un établissement de crédit associé au Crédit Coopératif. Son capital est détenu à hauteur de 66,06 % par la SC Galec (Groupement d'achat des centres E.Leclerc) et de 33,94 % par le Crédit Coopératif.

Filiales.

La Banque Edel détient :

- 95,20 % du capital de la SARL Moninfo, celle-ci fournissant des prestations de monétique et d'informatique ;
- 100 % de la SASU Edel ASSUR, société créée en 2014, qui a démarré son activité en 2015 .

Faits caractéristiques de l'exercice.**Taux de marché et couverture.**

En 2025, le mouvement d'assouplissement monétaire s'est poursuivi, mais toujours en ordre dispersé, en termes de rythme comme d'amplitude. Les banques centrales qui avaient initié les baisses les plus fortes en 2024 ont continué sur leur lancée pour soutenir leur conjoncture : la Banque du Canada a ainsi abaissé son taux directeur à 2,25 % en fin d'année (contre 3,25 % fin 2024), tandis que la Riksbank suédoise a ramené le sien à 1,75 %. Bien que ces taux soient en net recul, ils traduisent une normalisation après le cycle de resserrement monétaire très strict de 2022-2023.

Pour sa part, la BCE a poursuivi son cycle de baisses sur le premier semestre 2025, ramenant finalement son taux de dépôt de 3 % fin 2024 à 2,00 % en juin 2025. De son côté, la Fed a également continué à assouplir sa politique monétaire, abaissant sa fourchette cible de *fed funds* de 4,25/4,50 % fin 2024 à 3,50/3,75 % en fin d'année 2025. Toutefois, la banque centrale américaine a maintenu une approche très prudente et dépendante des données tout au long de l'année, face aux incertitudes liées à l'inflation et aux politiques économiques de l'administration américaine.

Au niveau des taux de marché, l'Estr a logiquement suivi la politique monétaire de la BCE. Déjà passé de 3,90 % à 2,905 % au cours de l'année 2024, il a continué sa décrue en 2025 pour s'établir à 1,921 % au 31 décembre 2025.

L'Euribor 3 mois a également poursuivi son reflux. S'élevant à 2,714 % au 31 décembre 2024, cet indice a progressivement diminué pour s'établir autour de 2,05 % à la fin de l'année 2025, les marchés ayant pleinement intégré le point d'atterrissage de la politique monétaire européenne à 2 %.

Les prix des swaps à moyen-long terme ont été globalement moins volatils en 2025 qu'en 2024, reflétant une stabilisation des anticipations d'inflation. Après s'être établis respectivement à 2,227 %, 2,288 % et 2,346 % (pour les swaps à 5, 7 et 10 ans) à la

fin 2024, ils ont évolué dans des marges relativement étroites au cours de l'année 2025. Ils se sont ancrés autour du seuil des 2,20 % - 2,40 %, confirmant une courbe des taux peu pentue.

Opérations interbancaires.

L'alignement plus strict de la politique *ALM* de la Banque Edel avec la politique *ALM* du Groupe BPCE s'est poursuivi en 2025.

L'établissement fait partie du bassin de liquidité du Crédit Coopératif, ce qui lui donne accès indirectement aux conditions de rémunération des excédents et au guichet de refinancement du Groupe BPCE.

Sur l'année 2025, l'encours moyen des emprunts interbancaires du Groupe Banque Edel a été de 50,1 MEUR en baisse de - 0,8 MEUR par rapport à 2024. L'encours des emprunts interbancaires a évolué de 50,5 MEUR en début d'année à 49,8 MEUR le 31 décembre 2025.

Les opérations interbancaires à l'actif augmentent en moyenne d'une année sur l'autre de 135 MEUR. La politique de placement des excédents a évolué : la Banque Edel place à la Banque de France les sommes nécessaires à la constitution des réserves obligatoires (leur montant moyen sur 2025 a été de 16,3 MEUR contre 8,4 MEUR en 2024) tout en veillant à améliorer la réserve de liquidité. Les excédents court terme sont placés au Crédit Coopératif.

Compte tenu d'une politique efficace de collecte de ressources à vue et à terme, ainsi que d'une activité soutenue de la clientèle de la grande distribution, le montant moyen des excédents court terme hors Banque de France a ainsi progressé de 127 MEUR entre 2024 et 2025.

Comme en 2023 et en 2024, la Banque Edel n'a participé à aucune opération de circulation de liquidités au sein du groupe BPCE.

Liquidité.

Dans le cadre de la gestion du *LCR* (*Liquidity Coverage Ratio*), la Banque Edel a constitué depuis 2017 un portefeuille de titres vifs d'Etat (OAT) ou assimilés permettant d'augmenter significativement sa réserve de *HQLA* (*High Quality Liquid Assets*).

L'encours total *HQLA* est de 90 MEUR au 31 décembre 2025. Aucune opération d'acquisition de titre n'a été réalisée sur l'année.

Enfin, la Banque Edel bénéficie toujours de lignes importantes de liquidité auprès de son associé bancaire.

Mise à jour des provisions.

Par prudence renforcée face au contexte économique actuel et aux défis posés par la transition énergétique, les modèles internes de couverture du risque, déjà adaptés en 2024, ont été maintenus à leur niveau actuel.

Clientèle hors E.Leclerc : évolution de la provision collective : Sur la provision collective, destinée à couvrir la clientèle hors E.Leclerc (particuliers et taxis), la Banque Edel a maintenu en 2025 le coefficient de dégradation rehaussé (appliqué initialement en 2024) afin d'anticiper l'impact potentiel de l'incertitude économique persistante.

Grâce à la bonne gestion des encours, la Banque Edel a comptabilisé une reprise de provision de 1,4 MEUR au cours de l'exercice 2025 (portant essentiellement sur le marché des taxis).

Cette reprise ramène ainsi le niveau de la provision collective à 1,9 MEUR au 31 décembre 2025.

La baisse du besoin en provision s'explique principalement par un effet volume (réduction des encours) qui a compensé l'impact d'un effet taux notable sur le marché des taxis.

Clientèle E.Leclerc : évolution de la provision sectorielle E. Leclerc : Depuis 2020, dans une approche prudente et anticipative, la Banque Edel a constitué une provision sectorielle spécifique pour couvrir un risque éventuel, bien qu'il ne soit pas avéré, sur ce marché.

Le stock de provisions ainsi constitué est en légère hausse en 2025. Une dotation supplémentaire de 85 KEUR a été comptabilisée au 31 décembre 2025.

Ce renforcement prend en compte les enjeux croissants liés à l'inflation d'une part, et au risque climatique et de transition énergétique d'autre part.

Transactions avec les parties liées.

Les comptes de l'exercice clos ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Il a été modifié par le règlement ANC n° 2023-03 en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Cette modification s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 et porte sur la suppression des transferts de charge.

Ce changement de règlement est non significatif sur les comptes de l'entité.

Tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Immobilisations.

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction des durées probables d'utilisation suivantes :

Constructions	35 ans (ancien bâtiment) / 40 ans (nouveau bâtiment)
Fondations	45 ans (ancien bâtiment) / 50 ans (nouveau bâtiment)
Équipements / agencements techniques	15 ans (ancien bâtiment) / 20 ans (nouveau bâtiment)
Mobilier	10 ans
Logiciels	1 an

Les immobilisations peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur actuelle est devenue inférieure à la valeur nette comptable.

Remarque : une décote de 5 ans avait été appliquée sur les durées d'amortissement par composant des anciens bâtiments lors de l'achat car les bâtiments n'étaient pas neufs.

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés au coût historique. À la clôture de l'exercice, ils font individuellement l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure au coût historique. La valeur d'usage est appréciée notamment au regard de l'utilité de celle-ci pour l'établissement (caractère stratégique, volonté de soutien ou de conservation) et de critères objectifs (cours de bourse, actif net comptable, actif net réévalué, éléments prévisionnels).

Crédits à la clientèle.

Les créances sur la clientèle sont ventilées en fonction de la nature des concours : créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à la valeur nominale.

Qualification des encours.

Conformément au règlement ANC n° 2014-07, l'établissement distingue comptablement les encours sains et les encours douteux.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours déchus et non déchus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie et de caution. Le déclassement des encours en encours douteux s'opère en particulier systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins, voire dès le premier mois d'impayé constaté pour les crédits restructurés. Par déduction les encours sains sont donc les encours ne présentant pas de risque crédit avéré. Au sein de l'encours douteux, les encours douteux compromis, pour lesquels aucun reclassement en encours sain n'est prévisible, sont isolés.

Les créances douteuses non compromises sont inscrites en encours sains lorsque les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Les intérêts sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire, à l'exception des créances douteuses compromises pour lesquelles les intérêts ne sont plus comptabilisés.

Provisionnement des encours douteux.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de provisions pour créances douteuses à hauteur des pertes probables. Le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif (capitaux restants dus) et la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Le risque est apprécié de façon individuelle en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Pour les créances de faible montant aux caractéristiques similaires, une estimation statistique est retenue lorsqu'elle est plus appropriée. Les provisions ainsi constituées vont varier également en fonction du vieillissement du dossier.

Les créances restructurées à des conditions hors marché sont identifiées dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. La décote constatée est enregistrée au résultat en coût du risque et au bilan en moins de l'encours concerné. Elle est ensuite réintégrée dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Les provisions pour risques avérés sont complétées par des provisions pour risques non avérés destinées à couvrir des risques clientèles non affectés individuellement. Ces provisions dites « collectives/sectorielles » visent à couvrir des risques potentiels par anticipation. Elles sont constituées sur la base d'observation statistique historique de probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

Fonds pour risques bancaires généraux.

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque Edel, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée de la Commission bancaire (devenue depuis l'ACPR).

Engagements sociaux.

Les engagements sociaux et les avantages au personnel postérieurs à l'emploi sont partiellement couverts par des cotisations versées à AGEAS pour un montant de 244 KEUR pour la Banque Edel et Moninfo au 31 décembre 2025. Le montant total de l'engagement pour la Banque Edel s'élève au 31 décembre 2025 à 616 KEUR avec pour principales hypothèses :

- taux de charges sociales patronales : 52 % ;
- taux d'actualisation : 3,00 % ;
- table de mortalité utilisée : INS 15-17 ;

- âge de départ à la retraite : 64 ans.

Instruments financiers à terme.

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Au 31 décembre 2025, le montant des engagements représentant le volume des opérations non dénouées à la clôture est nul.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions de détention à l'origine.

Les opérations réalisées portaient sur des contrats d'échange de taux d'intérêt conclus à titre de couverture.

Les produits ou charges des opérations comptabilisées en microcouverture sont inscrits en compte de résultat de manière identique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément ou de l'ensemble d'éléments couverts. Ils sont comptabilisés sous la même rubrique que les produits et charges de cet élément. Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Les produits ou charges des opérations comptabilisées en macrocouverture sont inscrits *pro rata temporis* en compte de résultat. La contrepartie de cet enregistrement est inscrite dans des comptes de régularisation jusqu'à la date d'encaissement ou de décaissement des fonds. Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Provisions.

Ce poste comprend :

- les provisions pour risques constituées dès lors qu'il existe une obligation de la banque vis-à-vis d'un tiers et qu'il est probable que l'extinction de celle-ci ne se fera qu'après une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci ;
- les provisions pour risques de contrepartie déterminées sur une base collective.

Les dotations et reprises de provisions pour risques et charges sont classées par nature dans les rubriques correspondantes du compte de résultat.

Etablissement des comptes consolidés.

La Banque Edel est un établissement de crédit associé au Crédit Coopératif. Son capital est détenu à hauteur de 66,06 % par la SC Galec (26 Quai Marcel Boyer, 94 200 Ivry-Sur-Seine, SIRET 642 007 991 00069) et de 33,94 % par le Crédit Coopératif (12 Boulevard de Pesaro, 92 000 Nanterre).

Filiales.

La Banque Edel détient au 31 décembre 2025 :

- 95,20 % du capital de la SARL Moninfo, celle-ci fournissant des prestations de monétique et d'informatique ;
- 100 % de la SASU Edel ASSUR, société créée en 2014, qui a démarré son activité en 2015.

Un premier palier de consolidation est réalisé par la Banque Edel en consolidant par intégration globale les comptes de ses filiales Moninfo et Edel ASSUR.

Un second palier de consolidation est effectué par le Crédit Coopératif aux normes IFRS par mise en équivalence.

La Banque Edel est consolidée en intégration globale au sein du Galec.

Informations sur les postes du bilan.

Sauf indication contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées nettes d'amortissements ou de provisions.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Note 1. – Banque centrale, créances et dettes interbancaires

	31/12/2025	31/12/2024
Actif		
Caisse, banques centrales	120 762	58 274
Créances sur les établissements de crédit	489 326	552 053
- A vue	489 326	552 053
- A terme	0	0
Créances douteuses nettes		
Créances rattachées		
Total	610 088	610 327
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>479 910</i>	<i>519 040</i>
Passif		
Dettes sur les établissements de crédit	49 750	50 500
- A vue	0	0
- A terme	49 750	50 500
Dettes rattachées	398	309
Total	50 148	50 809
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>-39 555</i>	<i>-40 130</i>

Les excédents bancaires au 31 décembre 2025 sont déposés en Banque centrale et en comptes à vue bancaires, principalement auprès du Crédit Coopératif.

Note 2. – Opérations avec la clientèle

	31/12/2025	31/12/2024
Actif		
Créances commerciales	26 894	32 471
Autres concours à la clientèle	991 312	933 804
Comptes ordinaires débiteurs	80 092	92 542
Créances rattachées et valeurs non imputées	6 800	13 374
Créances douteuses nettes	13 586	12 963
Total	1 118 684	1 085 155
Passif		
Comptes et emprunts	1 487 396	1 460 750
- A vue	827 706	778 290
- A terme	659 689	682 460
Dépôts de garantie	23	23
Autres sommes dues	9 418	8 291
Dettes rattachées	11 326	14 063
Total	1 508 161	1 483 126

Détail des autres concours à la clientèle.

	31/12/2025	31/12/2024
Crédits de trésorerie	309 300	366 389
Crédits à l'équipement	620 424	495 970
Crédits à l'habitat	61 588	71 445
Total	991 312	933 804

Les encours bruts de crédits sont à 99,9 % sur des contreparties domiciliées en France et seulement 0,1 % d'expositions hors France.

Ventilation des encours sains par grande catégorie de contreparties.

	31/12/2025	31/12/2024
Entreprises	1 013 198	952 613
Professionnels	20 217	35 866
Particuliers	71 682	83 714
Total	1 105 097	1 072 192

Créances douteuses.

	31/12/2025	31/12/2024
Douteux	8 411	6 485
<i>Dont créances restructurées à des conditions hors marché</i>	19	19
Douteux compromis	16 039	19 141
Total	24 450	25 626

Provisions.

	31/12/2025	31/12/2024
Douteux	244	407
<i>Dont provisions pour décote des créances restructurées</i>	4	4
Douteux compromis	10 620	12 256
Total	10 863	12 663

Variation détaillée des provisions pour créances douteuses.

	31/12/2024	Dotations	Dotations effet temps	Reprise de prov. utilisées	Reprises de prov. effet temps	Reprise de prov. non utilisées	Transfert	31/12/2025
Provisions douteux	407	133	0	0	0	-3	-293	244
Provisions douteux compromis	12 256	1 792	86	-896	-240	-2 670	293	10 620
Total	12 663	1 924	86	-896	-240	-2 673	0	10 863

Note 3. – Ventilation par durée restant à courir

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	31/12/2025	31/12/2024
Actif							
Créances sur les états de crédit	489 326					489 326	552 053
Créances sur la clientèle	280 094	131 758	483 474	223 358		1 118 684	1 085 155
Obligations et autres titres à revenu fixe	151	0	14 956	75 207		90 313	95 344
Total	769 570	131 758	498 429	298 565		1 698 323	1 732 553
Passif							
Dettes sur les états de crédit	398	375	375	49 000		50 148	50 809
Dettes sur la clientèle	896 830	73 440	509 869	28 023		1 508 161	1 483 126
Dettes représentées par un titre	1 284	14 400	800			16 484	14 356
Emprunts subordonnés	1				9 700	9 701	9 700
Total	898 513	88 215	511 044	77 023	9 700	1 584 494	1 557 991

Les dettes représentées par un titre sont constituées uniquement de *Neu CP* et *Neu MTN*.

Note 4. – Portefeuille-titres

	Transaction	Investissement	Placement	31/12/2025	Transaction	Investissement	Placement	31/12/2024
Obligations et assimilées								
- valeurs brutes		90 163		90 163		95 178		95 178
- dépréciation								
- créances rattachées		151		151		166		166
Valeurs nettes	0	90 313	0	90 313	0	95 344	0	95 344
Actions et assimilées								
- valeurs brutes			1 128	1 128			2 000	2 000
- dépréciations			-92	-92			-241	-241
Valeurs nettes	0	0	1 036	1 036	0	0	1 759	1 759

Dans le cadre de la gestion de sa liquidité, la Banque Edel investit dans des titres *HQLA* éligibles à la réserve de liquidité du ratio *LCR*. Ces titres sont des OAT et des EMTN garantis par l'État et sont comptabilisés en investissement, conformément au règlement ANC n°2014-07.

Des titres de placement sont comptabilisés à hauteur de 1,1 MEUR et sont des parts d'un fonds d'investissement destiné à promouvoir l'économie sociale et solidaire. Ce fonds est géré par ESFIN Gestion, filiale à 100 % d'Ecofi Investissements, elle-même filiale du Groupe Crédit Coopératif.

Note 5. – Tableau des filiales et participations

Informations financières sur les filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital et le résultat	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Provisions	Montant des cautions & avals donnés par la société	C.A. H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette							
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à publication												
1- Filiales (détenues à plus de 50%) 2- Participations entre 10 et 15% Néant												
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à publication												
1- Filiales * non reprises au § A SARL MONINFO SASU EDEL ASSUR 2- Participations * non reprises au § A Néant	1 000 000 50 000	19 550 864 603 407	95,20% 100,00%	7 257 50 000	7 257 50 000	0 0	0 0	0 0	34 724 247 232 707	2 602 274 151 304	3 989 437 133 960	

* Filiales ou participations françaises

Note 6. – Immobilisations

Brut	31/12/2024	Acquisitions	Cessions / Reclassement	31/12/2025
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	122	0	0	122
Immobilisations corporelles en cours	0	1 281	2	1 282
Immobilisations corporelles	21 017	164	-2	21 179
Total	21 139	1 445	0	22 584

Amortissement	31/12/2024	Dotations	Reprises / reclassement	31/12/2025
Immobilisations incorporelles	122	0	0	122
Immobilisations corporelles	6 981	777	0	7 758
Total	7 103	777	0	7 881

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation

Note 7. – Comptes de régularisation

Actif	31/12/2025	31/12/2024
Comptes d'encaissement	0	595
Charges payées d'avance	141	153
Produits à recevoir	14 430	347
Divers à régulariser	37	18 746
Total	14 608	19 841

Passif	31/12/2025	31/12/2024
Comptes d'encaissement	0	0
Charges à payer	5 639	6 242
Produits constatés d'avance	5 575	6 051
Divers à régulariser	2 130	5 088
Total	13 344	17 381

Note 8. – Provisions pour risques et charges

	31/12/2024	Dotations	Reprises	Reclassement TUP	31/12/2025
Provision collective/sectorielle	15 027	521	1 836		13 712
Autres provisions pour risques et charges	2 694	940	196		3 438
Total	17 721	1 461	2 032	0	17 150

Des informations complémentaires sont présentées en note 19 – Coût du risque.

Note 9. – Opérations avec les parties liées

	31/12/2025	31/12/2024
Produits à recevoir au titre des conventions de prestation de services	3 114	-544
Titres de filiale	360	378
Dettes envers la clientèle	18 372	17 600
Charges facturées	-10 068	-9 372
Intérêts et produits assimilés	0	0
Commissions (charges)	-2 075	-2 055
Commissions (produits)	0	0
Produits divers d'exploitation (loyers, MAD de personnel)	281	264
Intégration fiscale	27	27

Note 10. – Dettes subordonnées

	31/12/2025	31/12/2024
Dettes subordonnées	9 700	9 700
Fonds de garantie à caractère mutuel	0	0
Dettes rattachées	1	1
Total	9 701	9 701

Montant en euros	Devise	Date d'émission	Prix d'émission	Taux	Spread en points de base (1)	Date d'option de remb ou de majoration d'intérêts	Cas de paiement obligatoire	Date d'échéance
1 600 000	EUR	30/12/11	0	EUR3M	60	néant	néant	perpétuel
3 100 000	EUR	28/12/12	0	EUR3M	60	néant	néant	perpétuel
5 000 000	EUR	30/09/14	0	EUR3M	120	néant	néant	perpétuel

(1) au-dessus de l'Euribor

La Banque Edel possède au 31 décembre 2025 trois emprunts subordonnés souscrits auprès d'un de ses deux associés. Les associés ont formulé le souhait de conserver les emprunts subordonnés dans le cadre du renforcement des fonds propres exigé dans le cadre de Bâle III. Ces emprunts sont pris en compte dans les fonds propres de catégorie 2, en tenant compte des règles d'amortissement prudentielles définies par l'article 64 du règlement UE n° 575-2013.

Note 11. – Mouvements des capitaux propres

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Résultat comptable 2024	18 602		18 602	0
Réserves générales	2 310	930		3 241
Capital	150 135			150 135
primes d'émission Fusion	668			668
Report à nouveau	1	1	1	1
FRBG	11 500			11 500
Versement acomptes sur dividendes	-2 871	2 871	4 123	-4 123
Résultat comptable 2025		19 048		19 048
Total	180 346	22 849	22 727	180 468

La distribution du résultat en dividendes a été proposée et votée à l'Assemblée générale ordinaire des associés du 30 juin 2025.

Le nombre d'actions au 31 décembre 2025 est de 251 482 parts, le résultat par action est de 75,74 euros

Informations sur les postes du hors bilan.**Note 12. – Engagements de financement et de garantie****Engagements de financement :**

	31/12/2025	31/12/2024
Engagements de financement donnés		
- en faveur de la clientèle		
Autres ouvertures de crédits confirmés	131 998	125 341
Total des engagements de financements donnés	131 998	125 341
Engagements de financement reçus		
- d'établissements de crédit	85 000	85 000
Total des engagements de financements reçus	85 000	85 000

Engagements de garantie :

	31/12/2025	31/12/2024
Engagements de garantie donnés		
- d'ordre d'établissements de crédit		
Confirmation d'ouverture de crédits documentaires		
- d'ordre de la clientèle		
Cautions administratives et fiscales	608	608
Autres cautions et avals donnés	3 537	3 679
Autres garanties données	7 162	7 464
Total des engagements de garantie donnés	11 308	11 751

Il n'existe pas d'opérations susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière de l'établissement pour lesquelles une information est requise en application du règlement n° 2010-04 de l'ANC.

Informations sur les postes du compte de résultat.**Note 13. – Intérêts – produits**

	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	14 944	19 798
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	28 890	33 295
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	517	532
Autres intérêts et produits assimilés		
Total	44 351	53 626

Les intérêts perçus sont en baisse par rapport à 2024 (- 17,3 %), principalement lié à un effet taux défavorable.

Les encours de crédit pour les entrepreneurs individuels et les particuliers continuent à produire moins d'intérêts en raison d'une érosion du stock, conformément à la politique mise en œuvre par l'établissement.

Note 14. – Intérêts – charges

	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	1 727	2 457
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	32 022	36 602
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	378	744
Intérêts sur emprunts subordonnés	311	455
Total	34 438	40 259

Les intérêts versés à la clientèle ont baissé de - 5,8 MEUR en raison notamment de la baisse des taux de marché.

Note 15. – Commissions – produits

	31/12/2025	31/12/2024
Commissions sur opérations avec les établissements de crédit	973	923
Commissions sur prestations de services financiers	82 594	80 852
Commissions relatives aux opérations sur titres	0	0
Commissions relatives aux opérations de change	3	9
Commissions sur opérations avec la clientèle	12 162	11 562
Total	95 731	93 346

Les commissions perçues sont en progression de + 2,4 MEUR par rapport à 2024 (+ 2,6 %). Cette hausse est due aux bons volumes constatés cette année sur les activités de flux (carte bancaire, pré-acquisition, DAB et carte cadeau).

Note 16. – Commissions – charges

	31/12/2025	31/12/2024
Commissions sur opérations avec les établissements de crédit	60 819	59 160
Commissions sur opérations avec la clientèle	4 886	4 336
Commissions relatives aux opérations sur titres	0	0
Commissions relatives aux opérations de change	2	8
Total	65 706	63 504

L'augmentation de + 3,5 % des commissions payées est liée à la hausse des flux.

Note 17. – Charges générales d'exploitation

	31/12/2025	31/12/2024
Frais de personnel		
Traitements et salaires	5 992	6 166
Charges de retraite et assimilées	848	825
Autres charges sociales	2 827	2 709
Intéressement et participation	706	1 068
Impôts et taxes liés aux rémunérations	1 020	1 051
Total des frais de personnel	11 392	11 819
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes	832	944
Autres charges générales d'exploitation	15 625	15 678
Total des autres charges d'exploitation	16 456	16 622
Total	27 848	28 441

Les charges générales d'exploitation sont en baisse de - 0.6 MEUR (- 2.1 %), avec principalement une baisse des charges de personnel de - 0.4 MEUR.

Note 18. – Coefficient d'exploitation

Produit net bancaire	50 083	52 359	-4,3%
Frais généraux	27 848	28 441	-2,1%
Coefficient d'exploitation	55,6%	54,3%	

La baisse des frais généraux couplée à la baisse plus importante du PNB engendre une hausse de notre coefficient d'exploitation de 1,3 points.

Note 19. – Coût du risque

	31/12/2025		31/12/2024	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Provisions clientèle particulier	802	1 189	1 014	1 411
Provisions clientèle entrepreneur individuels	1 199	3 812	1 079	4 540
Provisions clientèle société non financière	530	669	2 194	1 162
Provisions pour risques et charges	532	0	556	73
Provisions sur opérations sur titres	0	149	19	9
Pertes/récupération clientèle particulier	370		453	
Pertes/récup. clientèle entrepreneur individuels	254		353	
Pertes/récup. clientèle société non financière	292		946	
Total	3 979	5 819	6 613	7 195
Solde	-1 840		-582	

Au global, la banque Edel maintient une politique de provisionnement prudente face à un environnement macroéconomique et géopolitique qui demeure incertain. Cette approche se traduit par une revue annuelle et approfondie de son portefeuille, notamment via des analyses sectorielles ciblées.

Gestion du portefeuille Taxi : La gestion extinctive du portefeuille du marché des taxis s'est poursuivie en 2025. Malgré le contexte, la Banque Edel ne constate aucune aggravation du risque sur cet encours.

L'encours en défaut de paiement affiche une stabilité continue, témoignant de l'efficacité des mesures de gestion du risque déployées antérieurement.

Cet encours bénéficie d'un niveau de garantie jugé suffisant, reposant sur le nantissement du fonds artis anal et, pour la production la plus récente, sur la garantie à perte finale de la SIAGI.

Pour information, la bonne tenue du portefeuille a permis la reprise totale de la provision sectorielle taxi constituée précédemment, pour un montant de 0,9 MEUR, comptabilisée en 2024.

Néanmoins, par prudence renforcée face au contexte économique actuel et aux défis posés par la transition énergétique, les modèles internes de couverture du risque, déjà adaptés en 2024, ont été maintenus à leur niveau actuel.

Evolution de la provision collective : Sur la provision collective, le coefficient de dégradation appliqué aux marchés des particuliers et des taxis, destiné à anticiper l'impact de l'incertitude économique, a été maintenu à un niveau rehaussé (niveau initialement revu à la hausse en 2024).

Une reprise a été comptabilisée, ramenant la provision collective à 1,9 MEUR au 31 décembre 2025.

Cette diminution s'explique principalement par un effet volume (diminution des encours globaux) compensé par un effet taux se notant sur le marché des taxis.

Note 20. – Ventilation de l'effectif

	31/12/2025	31/12/2024
Employés	41	49
Cadres	69	61
Total	110	110

Note 21. – Rémunération du directoire et des dirigeants effectifs

Les rémunérations versées en 2025 aux organes de direction (directeur général et membres du directoire) ne sont pas communiquées dans la mesure où cela reviendrait à communiquer une information nominative.

Note 22. – Intégration fiscale

La Banque Edel a opté pour le régime d'intégration fiscale avec ses filiales SARL Moninfo à compter du 1^{er} janvier 1998 et SASU Edel ASSUR lors de sa création.

Ventilation de l'impôt.

	31/12/2025	31/12/2024
Impôt courant	5 027	5 921
- impôt assis sur le résultat social	5 001	5 895
- impact de l'intégration fiscale	26	27
Impôt sur exercices antérieurs	0	0
- complément d'impôt		
- impact de l'intégration fiscale		
Total	5 027	5 921

Note 23. – Honoraires des commissaires aux comptes

(En milliers d'euros)	KPMG		SYGNATURES	
	2025	2024	2025	2024
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	51	50	40	39
Services autres que la certification des comptes	2	2	2	2
Total	53	52	42	41

Evénements postérieurs à la clôture.

Néant.

Autres informations.

En application du règlement ANC n° 2020-01, la Banque Edel établit des comptes consolidés.

Conformément au règlement ANC n° 2020-01, ce document est tenu à la disposition du public sur le site internet de la Banque Edel : www.banque-edel.fr

IV. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux.
(Exercice clos le 31 décembre 2025.)

À l'Assemblée générale de la Banque Edel S.A.,

Opinion. – En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Edel S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion.

Référentiel d'audit : Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance : Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation. – Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la partie "Informations sur les règles et principes comptables - Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées" de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences du changement de méthodes comptables induites par la première application du règlement ANC n° 2022-06 (modernisation des états financiers).

Justification des appréciations - Points clés de l'audit. – En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque de crédit – dépréciations individuelles, collectives et sectorielles des encours de crédit.

Risque identifié : La Banque Edel S.A. est exposée aux risques de crédit et de contrepartie sur la clientèle. Ces risques résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts.

Les encours de crédits supportant un risque de contrepartie avéré font l'objet de dépréciations déterminées essentiellement sur base individuelle. Ces dépréciations sont évaluées par la direction de votre Banque en fonction des flux futurs recouvrables estimés sur chacun des crédits concernés. Les provisions pour risques non avérés, dites collectives et sectorielles, sont déterminées à partir de modèles statistiques reposant sur divers paramètres.

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit étant donné que les crédits octroyés à la clientèle représentent une part significative du bilan et que les provisions induites constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la Direction.

Nous avons considéré que l'appréciation de l'adéquation du niveau de couverture des risques de crédit par des provisions et le niveau du coût du risque associé constituent un point clé de l'audit pour l'exercice 2025.

Le stock de dépréciations individuelles sur les encours de crédits s'élève à 10,9 M€ pour un encours douteux et douteux compromis brut de 24,4 M€ au 31 décembre 2025. Le stock de dépréciation pour risque non avéré s'élève à 13,7 M€ pour un encours sain brut de 1 105,1 M€ au 31 décembre 2025. Le coût du risque sur l'exercice 2025 est en reprise de 1,8 M€ contre une reprise de 0,6 M€ sur l'exercice 2024.

Pour plus de détails sur les principes comptables et les expositions, se référer à la note « Informations sur les règles et principes comptables – Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées » dont notamment « Provisionnement des encours douteux » et « Provisions » ainsi qu'aux notes 2 et 8 de l'annexe.

Notre réponse : Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons examiné le dispositif de contrôle et testé la conception et l'efficacité des contrôles clés relatifs au recensement des expositions (et notamment à l'identification de l'assiette des créances porteuses de risque avéré), au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement, à la détermination des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle et collectives et aux corrects déversements et traitements des données dans les outils informatiques.

Pour les dépréciations individuelles, nos travaux ont notamment consisté en la réalisation de tests de contrôle du dispositif d'identification et de suivi des contreparties sensibles, douteuses et douteuses compromises et du processus de revue de crédit. Par ailleurs, sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risque, nous avons réalisé des analyses contradictoires des montants de provisions.

Concernant les dépréciations collectives, nos travaux ont consisté à s'assurer de la permanence de la méthode de calcul, contrôler la base de calcul utilisée, contrôler arithmétiquement le calcul et s'assurer de la correcte documentation des provisions. Nous nous sommes enfin assurés de la correcte documentation et justification des provisions sectorielles comptabilisées par votre Banque.

Vérifications spécifiques. – Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre Banque considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise. – Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires.

Désignation des commissaires aux comptes : Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Banque Edel S.A. par l'Assemblée générale du 8 avril 2005 pour le cabinet KPMG AUDIT FS I S.A.S. et du 29 juillet 2005 pour le cabinet SYGNATURES.

Au 31 décembre 2025, le cabinet KPMG Audit FS I et le cabinet Sygnatures étaient dans la 21ème année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Objectif et démarche d'audit : Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit. – Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

A Paris La Défense et Toulouse, le 12 mai 2026.
Les commissaires aux comptes.

KPMG AUDIT FSI S.A.S.

Diégo Déchelotte
Associé

SYGNATURES S.A.S.

Arnaud Brochard
Associé